

COMMUNE DE SOISSONS-SUR-NACEY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023 **20 heures 00**

Convocation du 13/11/2023

Le 20 Novembre 2023 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de SOISSONS-SUR-NACEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Gabriel DELOGE, Maire.

Étaient présents : Gabriel DELOGE, Charles RAMBAUD, Jean-Marc MASLY, Michelle BONNE, Florence BIA-JEUNOT, Delphine CORBERANT, Sébastien DALLAVALLE,

Étaient Absents Excusés : Jérôme MORIZOT, Francis CULAS, Patrice BOU SAADA,

Était Absente : Magali DUPLESSIS.

Secrétaire : Delphine CORBERANT.

Monsieur le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

Cette demande est votée et accordée à l'unanimité.

TRAVAUX VOIRIE ET SALLE DES FÊTES 2024

Travaux voirie :

Monsieur le Maire propose un projet de réfection de voirie pour 2024. Ces travaux concerneront le rond-point de la Voie Bleue, la Rue du Moulin et l'entrée Rue de Flammerans. Le coût estimatif serait de 40 000€ HT.

Travaux Salle des fêtes :

Monsieur le Maire propose un projet de travaux dans la Salle des fêtes pour 2024. Ces travaux concerneront les peintures, les plafonds et l'électricité. Le coût estimatif serait de 25 000€ TTC. Un plan de financement est établi approximativement avec des demandes de subventions de la DETR à hauteur de 25% à 35%, du Conseil Départemental à hauteur de 25% à 35%, la récupération du FCTVA de 2022 et une partie sur le Budget Forêt.

ORGANISATION FÊTES DE FIN D'ANNEE

Repas des anciens :

La préparation de la salle se fera le Dimanche 03 Décembre au matin. Des animations seront prévues dans la journée par des bénévoles.

Fête des enfants :

Les membres du Conseil Municipal se retrouveront le Mercredi 29 Novembre 2023 afin de préparer les cadeaux pour les enfants.

Vœux Municipalité :

Les membres du Conseil Municipal fixe la date du Samedi 06 Janvier 2024 à 18h00 pour la cérémonie des vœux du Maire.

.../...

QUESTIONS DIVERSES

- **DECORATIONS NOËL**

La décoration de Noël s'effectuera dans le village par les bénévoles.

DEMANDE DE MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement des voies communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acte la nouvelle longueur de voirie de la Commune à 5 809 ml, autorise le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Maire, peut, sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du BP 2024, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.